https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Arts-appliques-et-design-les-enjeux-de-la-restructuration-du-post-bac





## Arts appliqués et design : les enjeux de la restructuration du post bac

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 22 juin 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Les BTS d'arts appliqués et de design sont peu nombreux mais ils attirent beaucoup d'élèves. La sélection pour y entrer est donc sévère et les offres de formations privées plus ou moins sérieuses prolifèrent.

Paradoxalement, cette voie de formation n'a jamais intégré la logique du processus de Bologne (le LMD) et les bacs techno STD2A cohabitent avec des brevets des métiers d'art (niveau III), les BTS avec des diplômes des métiers d'arts (niveau II) et les masters avec les diplômes supérieurs des métiers d'arts (niveau I). Les cursus sont peu lisibles pour les étudiants et leurs familles et les équivalences pas toujours évidentes à faire valoir... Il était donc temps de mettre cette voie de formation dans le droit commun. Le ministère s'y est donc attelé.

Le SE-Unsa a été reçu mercredi 14 mars au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour donner son avis sur les projets d'arrêtés créant un nouveau Diplôme national des métiers d'arts et du design conférant aux titulaires le grade de licence.

Ce diplôme se préparera en trois ans et remplacera de fait le cursus « 1ère année de mise à niveau + deux années de BTS » que suivaient les bacheliers qui n'était pas titulaires du bac STD2A. Pour les titulaires de ce bac technologique, le cursus passera de deux à trois ans... Les DMA rejoindraient également le nouveau cursus.

Comme ce nouveau DNMAD permettra d'accéder au grade de licence, les lycées qui l'accueilleront devront passer une convention avec une université. C'est une condition nécessaire pour être accrédité. Tous les lycées trouveront-ils une université à proximité pour signer cette convention? Le défi risque d'être compliqué pour certains s'ils sont laissés livrés à eux-mêmes. Il est même prévu que des enseignants-chercheurs puissent intervenir dans ces formations. Comme cette réforme doit être menée « à coût constant », on peut se demander légitimement sur quels budgets ils pourraient être rémunérés.

Par ailleurs nous n'avons aucune garantie que les PLP qui peuvent enseigner en BTS et en licence pro pourront enseigner dans ce nouveau cursus.

Dans tous les cas, le SE-Unsa veillera à ce que les PLP, certifiés et agrégés faisant actuellement le travail ne perdent pas d'heures d'enseignement à l'occasion de cette réforme. Le SE-Unsa a écrit à la directrice de la Dgesco pour demander des clarifications.

Le SE-Unsa souhaite impliquer les personnels concernés dans la mise en place du nouveau diplôme. A cet effet, nous vous proposons de remplir notre enquête en ligne.